Commission Nationale des Droits de l'Homme



Lomé, le _____

Le Président

COMMUNIQUE DE LA CNDH

Dans le cadre du processus de l'élection présidentielle du 22 février 2020, la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH), conformément à son mandat, a effectué du 12 au 19 janvier 2020 une tournée de sensibilisation dans toutes les préfectures du pays afin d'échanger avec les différentes couches socioprofessionnelles, notamment les préfets, maires, forces de l'ordre et de sécurité, chefs traditionnels, représentants de partis politiques, leaders communautaires et religieux, organisations de la société civile et médias, sur le thème : « Exercice des libertés publiques en période électorale».

La Commission a saisi l'occasion pour rappeler aux populations les vertus cardinales de la paix, du pardon, de la tolérance, du vivre ensemble et la nécessité de sauvegarder la cohésion sociale.

A quelques jours du début de la campagne électorale, prenant en compte les préoccupations soulevées par les populations cibles, et dans le souci d'aboutir à une élection apaisée, respectueuse des droits de l'homme, la CNDH invite tous les acteurs impliqués dans le processus électoral :

- au respect strict des dispositions du code électoral et autres législations pertinentes en matière d'élections ;
- à la meilleure manière de concilier l'impératif de sécurité publique et le libre exercice des libertés fondamentales ;
- à l'impartialité, à la neutralité et à l'objectivité dans l'exercice de leurs missions respectives ;
- à s'abstenir de toute violence lors des manifestations et activités politiques.

La CNDH exhorte par ailleurs les candidats et leurs militants à privilégier les voies légales en cas d'éventuels conflits liés au processus électoral.

Fait à Lomé, le 03 février 2020

Le Président de la Commission

CNDH

Nakpa POLO

Nakpa POLO